



---

# PROJET ASSOCIATIF DE LO PARVI

Volet stratégique « protection »  
(2023-2032)

Validé par le Conseil d'Administration du 20 février 2023

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> avril 2023

## La protection de la nature à Lo Parvi

Depuis 1981, Lo Parvi, en collaboration avec l'appui de sa fédération (la FRAPNA devenue FNE), le soutien d'associations locales, l'aide de collectivités et des services de l'État, a mené différentes actions de préservation du patrimoine naturel de l'Isle Crémieu. Cette activité de protection a d'abord été dictée en réponse aux agressions subies par la nature, à la manière de pompiers courant d'incendies en incendies, en fonction des sensibilités et des disponibilités des bénévoles et du personnel. Puis, un partenariat s'est engagé avec les acteurs du territoire afin d'essayer d'anticiper les atteintes à l'environnement pour mieux les éviter (dans le domaine des exploitations de carrières, très nombreuses sur le territoire, le travail de Lo Parvi a été particulièrement important, efficace et reconnu). Ces actions de protection de la nature sont passées tout d'abord par une phase d'assise de connaissance et de reconnaissance, de concertation avec les acteurs locaux, puis une phase de protection et de gestion d'espaces naturels remarquables (participation à la création de 3 espaces naturels sensibles départementaux, 32 espaces naturels sensibles locaux, 1 réserve naturelle régionale, 1 réserve naturelle nationale, un site Natura 2000, 35 arrêtés de protection de biotopes). L'opposition fructueuse à de grands projets destructeurs (exploitation de tourbières, création d'une autoroute, création d'une ligne TGV voyageurs Lyon-Turin, implantations de centrales photovoltaïques dans des espaces naturels, etc.) a contribué à la reconnaissance du patrimoine naturel exceptionnel de l'Isle Crémieu auprès des services de l'État et des collectivités. Enfin la participation à l'élaboration des documents de planification a permis également de faire préserver la nature dite « ordinaire ». Plus récemment Lo Parvi s'est attaché à proposer des actions pour favoriser la biodiversité autour de l'habitat humain (pose de nichoirs, gîtes, jardinage biologique, création de mares, etc.).

Afin de donner un cadre structuré à ce travail de protection, un diagnostic<sup>1</sup> et un premier volet stratégique d'une durée de validité de 5 ans, s'inscrivant dans le projet associatif de Lo Parvi, a vu le jour en 2013.

10 objectifs ont été définis en 2013 pour répondre aux enjeux du territoire :

- A) Conserver les populations d'espèces végétales et animales patrimoniales de l'Isle Crémieu.
- B) Augmenter la surface des espaces naturels protégés dans l'Isle Crémieu et contribuer à leur gestion.
- C) Participer à la protection et à la gestion de l'eau et des zones humides.
- D) Limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et développer les réaménagements écologiques.
- E) Protéger et restaurer la trame verte et bleue.
- F) Agir contre les pollutions des écosystèmes.
- G) Promouvoir une gestion forestière favorable à la biodiversité.
- H) Favoriser une gestion raisonnée des jardins, bords de voiries et espaces verts.
- I) Participer au développement d'une agriculture respectueuse de la protection des sols et de la biodiversité.
- J) Inciter aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables respectueuses des milieux naturels.

Arrivé à son terme, le premier volet stratégique a été analysé et poursuivi par un deuxième plan quinquennal de 2018 à 2022.

Fort du bilan de ce dernier plan en décembre 2022, une nouvelle stratégie a été imaginée pour une durée de dix ans (2023-2032) afin de mettre en œuvre le volet « protéger » du projet associatif mené par Lo Parvi. Les actions qui en découlent impliquent de nombreux bénévoles (notamment ceux regroupés au sein des commissions : veille écologique, Aménagement du territoire, naturaliste, forêt, jardin-biodiversité), des salariés et de nombreux partenaires.

Ce document a pour but de fixer une orientation. Cependant, il n'est pas intangible.

Il se peut que le contexte de nos actions de protection évolue dans les prochaines années : nouvelles menaces, nouvelles compétences, nouveaux moyens, etc. Dans ce cas, il peut apparaître nécessaire de faire évoluer nos actions. Ce document pourra donc évoluer jusqu'en 2032. Toutefois, les nouvelles actions devront être expliquées et validées en Conseil d'Administration et lors de l'Assemblée Générale. De plus, ces actions devront être intégrées dans le présent document et évaluées.

## Le tableau synoptique

Le tableau synoptique ci-après permet de visualiser les différents enjeux et objectifs ainsi que l'ensemble des 42 actions qui en découlent pour les dix prochaines années. Afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de l'ensemble du volet stratégique, chacune de ces actions fera l'objet d'un bilan annuel en conseil d'administration et sera présenté en assemblée générale. Les objectifs à long terme seront, quant à eux, évalués au bout des 10 ans.

<sup>1</sup> L. Malaret. 2012. Préservation du patrimoine naturel et jeux d'acteurs. Une évolution sur trente ans porteuse d'innovations en Isle Crémieu ? Mémoire de Master 2 Sciences humaines et sociales. Université du Maine au Mans. À lire en ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02421034/document>

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi - 2023 à 2032

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs	Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs	État initial au 31/12/ 2022	Résultats à atteindre durant la période 2023- 2032
Maintenir la biodiversité remarquable de l'Isle Crémieu (notamment les espèces patrimoniales (rares et/ou protégées) pour lesquelles le territoire à une responsabilité particulière) face à la pression de l'urbanisme et la dégradation des habitats semi-naturels	<b>A) Conserver les populations d'espèces végétales et animales patrimoniales de l'Isle Crémieu.</b>	A1) Informer les décideurs et les aménageurs de la présence d'espèces patrimoniales dans le cadre de la séquence « éviter, réduire, compenser (ERC) ».	Les données naturalistes de Lo Parvi, stockées dans la base Géonature, sont transférées régulièrement (au minimum une fois par an) aux pôles régionaux (Flore- Habitats-Fonge, Faune vertébrée et Faune invertébrée) pilotés par la DREAL, l'OFB et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Système d'Information Nature et Paysage (SINP) géré par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Ces données sont accessibles aux professionnels, administrations, collectivités et grand public sur différentes plateformes (locale, régionale, nationale). Lo Parvi met à disposition gratuitement ses données naturalistes actualisées auprès des associations de protection de la nature, des collectivités et des bureaux d'études sur simple demande motivée.	Tous les projets d'aménagement soumis à déclaration ou autorisation administrative sont réalisés en prenant en compte les espèces patrimoniales, 100% de ces projets respectent la séquence ERC.
		A2) Participer aux actions du réseau régional de conservation de la flore.	Lo Parvi est membre du réseau régional de protection de la flore et collabore depuis plusieurs années avec le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) dans ce cadre. La fougère à crêtes ( <i>Dryopteris cristata</i> ) a été implantée en 2020 sur l'ENS de la Save par le CBNA en collaboration avec le Département et Lo Parvi et est suivie annuellement. Des plantules et des graines d'ache rampante ( <i>Helosciadium repens</i> ) ont été prélevées et multipliées en jardin botanique par le CBNA. Une plantation a été réalisée dans l'ENS de la Save en 2018 et est suivie annuellement. Un suivi des stations de Ruy-Montceau et de Saint-Jean-de-Soudain est organisé régulièrement. Les effectifs d'iberis de Timeroy ( <i>Iberis timeroyi</i> ) ont bénéficié de la réouverture de la pelouse sèche de Crémieu (partenariat avec l'IET de Lyon). Des graines ont été récoltées pour assurer une conservation en congélateur et en jardin botanique par le CBNA. Une plantation et des semis ont été réalisés par le CBNA et Lo Parvi sur l'ENS de l'étang de Bas en 2019. Un suivi régulier est effectué. L'orcanette des sables ( <i>Onosma arenaria ssp pyramidata</i> ) bénéficie d'une protection de ses principales stations et d'un renforcement de population par le CBNA et Lo Parvi notamment sur des ENS locaux et des pelouses sur sable inscrites dans le site Natura 2000. La drosera à feuilles longues ( <i>Drosera longifolia</i> ) bénéficie de la gestion du CEN 38 (et Lo Parvi sous forme de chantier participatif annuel) sur l'ENS de Montalieu. La scabieuse blanchâtre ( <i>Scabiosa canescens</i> ) a fait l'objet d'une translocation et d'une multiplication dans la carrière Vicat de Mérieux assurée par le CBNA avec le concours de Lo Parvi.	Renforcement des effectifs des plantes patrimoniales prioritaires.
		A3) Intégrer la notion d'espèces patrimoniales à responsabilité (liste Isle Crémieu) dans les outils de gestion (Espaces Naturels Sensibles (ENS), réserves naturelles, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).	Lo Parvi a établi une liste des espèces patrimoniales pour lesquelles l'Isle Crémieu a une responsabilité forte en terme de conservation (selon la méthodologie déployée par la Tour du Valat). Lo Parvi l'a mise en œuvre dans la rédaction du plan de gestion (2023-2032) de la RNR des étangs de Mérieux. Le département l'a pris en compte pour le plan de gestion de l'ENS de la Rama-Billonay (en cours) et le SHR pour le plan de gestion de la RN du Haut-Rhône français.	Prise en compte des espèces à responsabilité dans tous les plans de gestion situés dans l'Isle Crémieu
		A4) Développer la création de mares pour favoriser la faune et la flore patrimoniales	Lo Parvi a réalisé un inventaire des mares en 2002. Cet inventaire est régulièrement mis à jour. Les mares abritent de nombreuses espèces patrimoniales et notamment des batraciens particulièrement menacés (triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> ), rainette verte ( <i>Hyla arborea</i> )) en période de reproduction. 62 mares ont été créées ces 5 dernières années dans le cadre de différents programmes (dont 29 par la LPO, le CEN Isère et les collectivités locales dans le cadre du Contrat unique de la Bourbre, 14 dans l'ENS de la Save, 5 par la CCBD dans le cadre d'un programme abreuvement du bétail sur Annoisin-Chatelans et St-Baudille-de-la-Tour, 5 sur différentes carrières, les autres ont été créées soit sur des ENS locaux, des communes (Le Bouchage et Creys-Mérieux) ou chez des adhérents de Lo Parvi dans le cadre de chantiers participatifs.	20 nouvelles mares créées sur le territoire de l'Isle Crémieu.
		A5) Accompagner le retour du castor sur l'ensemble des cours d'eau et zones humides associées.	Un plan de gestion castor (2021-2030) est mis en œuvre sur le bassin versant de la Bourbre sous l'égide de l'EPAGE avec un accompagnement de l'APIE. Un plan de gestion castor (2022-2031) est mis en œuvre sur le bassin versant de l'Isle Crémieu sous l'égide de la CCBD avec un accompagnement de Lo Parvi. La carte actualisée de répartition du castor dans l'Isle Crémieu est fournie chaque année par Lo Parvi à la DDT et l'OFB pour actualiser l'arrêté piégeage (interdiction des pièges létaux sur les zones de présence du castor).	Mise en œuvre des deux plans de gestion
		A6) Poursuivre les actions de conservation de la cistude prévues dans le Plan National d'Action et dans les outils de gestion (ENS, réserves, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).	Étude des populations sur plusieurs espaces naturels protégés et mise en œuvre de mesures de gestion sur les habitats aquatiques et de ponte (ENS de Lemps, de la Save, de l'étang de Gôle, de l'étang de Bas, de l'étang de Marsa, RNR des étangs de Mérieux). Conseils et préconisations aux gestionnaires d'espaces naturels et de carrières. Prise en compte de l'espèce dans le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu et dans les mesures agri-environnementales. Diffusion d'une plaquette sur interaction pêche et cistude. Récupération de tortues exotiques. Participation à différentes instances : réseau cistude (PRA et PNA), Mise à jour de la répartition de l'espèce.	Maintien des populations de cistudes en bon état de conservation.
		A7) Conserver les populations d'écrevisses à pieds blancs.	Connaissance de l'existence de quelques petites populations sur les têtes de bassin des affluents du Catelan et du Haut-Rhône. Prise en compte de l'espèce dans le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu. Prise en compte de l'espèce dans les plans de gestion des ENS de St-Sorlin-de-Morestel, de la Chapelle-de-la-Tour/Faverge-de-la-Tour et de la Save. Prise en compte et évitement dans l'aménagement de la voie verte Crémieu-Arandon. Partenariat avec fédération de pêche (échanges de données, suivi de populations). Sensibilisation des acteurs du territoire.	Maintien des populations d'écrevisses à pieds blancs en bon état de conservation.
		A8) Participer à la conservation des colonies de chauves-souris dans l'habitat humain.	Une cinquantaine de colonies connues, suivi de plusieurs abritant des espèces très rares. De nombreuses espèces prises en compte dans le site Natura 2000. Pose en 2020 de 87 gîtes artificiels dans 45 fermes de l'Isle Crémieu. 30 Nichoirs fabriqués et distribués lors de la Nuit internationale de la chauve-souris sur l'ENS de St Roch (avec commune de la Balme et Conseil départemental de l'Isère) en 2019. Participation au réseau SOS chauves-souris animé par le groupe chiroptères de l'Isère.	Suivi des colonies d'espèces à responsabilité. Détection et protection de nouvelles colonies. Participation au réseau SOS chauves-souris.
		A9) Participer à la conservation de la chouette effraie	En 2020 pose et suivi de 43 nichoirs par Lo Parvi dans 43 fermes de l'Isle Crémieu. Ils viennent s'ajouter à 16 nichoirs posés chez des particuliers par un bénévole LPO/Lo Parvi les années précédentes. 4 à 5 couples reproducteurs dans les nichoirs. Travail en partenariat avec la LPO dans le cadre d'un réseau « chouette effraie » départemental.	Augmentation du nombre de couples reproducteurs dans les nichoirs.
		A10) Organiser le relais des animaux sauvages patrimoniaux blessés vers le centre de soins le Tichodrome.	Relations suivies avec le centre de soins du Tichodrome. Informations sur la conduite à tenir présentes sur le site internet de Lo Parvi. Relais d'animaux sauvages vers le Tichodrome.	Participation au relais d'animaux sauvages vers le Tichodrome.
-Protection des milieux les plus remarquables de l'Isle Crémieu, -mise en place d'un réseau	<b>B) Augmenter la surface des espaces naturels protégés dans l'Isle Crémieu et contribuer à leur gestion</b>	B11) Accompagner la mise en œuvre d'un Plan National d'Actions (PNA) sur les pelouses sableuses.	Lo Parvi a réalisé en 2006 un inventaire des pelouses sableuses qui devra être actualisé. Plusieurs actions de gestion ont été mises en œuvre sur quelques pelouses sableuses (avec la CCBD sur des propriétés communales et avec le Département sur les ENS). La rédaction d'un Plan National d'Actions pelouses sableuses a été validée en 2022 par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires et sa rédaction a été confiée au CBNA (rendu prévue pour décembre 2023).	Actualisation de l'inventaire des pelouses sableuses de l'Isle Crémieu et définition d'une stratégie de conservation.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi - 2023 à 2032

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs	Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs	État initial au 31/12/ 2022	Résultats à atteindre durant la période 2023- 2032
d'espaces protégés et gérés.				Participation à la rédaction du PNA et à la mise en œuvre d'actions de conservation et de protection réglementaire.
		B12) Compléter le réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux.	42ENS locaux, dont 30 bénéficiant d'un plan de gestion, les autres sont en cours d'animation foncière.	Augmenter la surface des espaces naturels sensibles par extension et création de nouveaux sites
		B13) Contribuer avec le Conseil départemental à l'animation des sites ENS locaux auprès des collectivités locales	Participation au comité de site des différents ENS actifs (30) et suivi de plusieurs actions. Réalisation de quelques plans de gestion (Crémieu, Dizimieu, Villemoirieu, Montcarra, Panossas, Trept, St Savin, La Balme-les-Grottes...) et participation à la réalisation de ceux rédigés par des bureaux d'études.	Lo Parvi impliqué dans la gestion des ENS actifs.
		B14) Accompagner la gestion des ENS départementaux	3 sites départementaux actifs dans l'Isle Crémieu (étang de Lemps, Save et Rama-Billonay).	Lo Parvi impliqué dans la gestion des 3 ENS.
		B15) Participer à la gestion et étendre le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu.	Le site Natura 2000 est géré par la CCBD qui emploie une chargée de missions dédiée à cette tâche. Le site couvre une surface de 13 600 ha sur 37 communes. Une charte Natura 2000 a été rédigée, Lo Parvi en est signataire. Le DOCOB a été actualisé, un cahier technique rédigé. Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a permis d'étendre les dispositions réservées au départ à Natura 2000 à l'ensemble des communes des communautés de communes, il a été renouvelé en 2022. Une sensibilisation des élus est effectuée par la chargée de missions Natura 2000 notamment à travers le PAEC. L'étude forêts de Lo Parvi, la découverte de nouvelles populations d'espèces de la Directive Habitats, Faune et Flore et la cartographie des habitats de l'Isle Crémieu donnent de nouveaux éléments pour justifier une extension territoriale qui a été demandée par le Copil Natura 2000 à l'État. La CCBD a remporté en 2022 un appel à projet de l'OFB afin de compléter l'inventaire de la biodiversité (ABC) sur 20 communes du territoire. Le travail a commencé fin 2022 pour deux ans. Il devrait permettre d'apporter de nouveaux éléments pour étendre le site Natura 2000.	Site Natura 2000 actif. Extension du site engagée.
		B16) Poursuivre la gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des étangs de Mépieu.	La réserve naturelle volontaire des étangs de Mépieu a été créée en 2001 sur une surface de 80 ha. En 2008 elle est devenue une réserve naturelle régionale et sa surface a été doublée (161 ha). Le site est géré par Lo Parvi avec des financements de la Région et de Vicat et un soutien de la commune de Creys-Mépieu. Deux plans de gestion de 5 ans et un plan de gestion de dix ans ont été mis en œuvre jusqu'en 2022. Un quatrième plan de gestion a été établi pour dix ans (2023-2032).	Mise en œuvre du 4 <sup>ème</sup> plan de gestion.
		B17) Accompagner la gestion de la réserve naturelle du Haut-Rhône français.	La Frapna et Lo Parvi ont beaucoup travaillé avec l'administration pour la création de cette réserve naturelle. Le décret de création de la réserve a été signé le 8 décembre 2013 (surface de 1 707 ha entre Savoie-Isère et Ain). Lo Parvi est membre du comité consultatif. Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) est gestionnaire de la Réserve. L'arrêté du périmètre de protection de la RN du Haut-Rhône a été pris le 4 avril 2017 sur une surface de 280 ha. Lo Parvi a réalisé la cartographie des habitats de la réserve et participe à des actions de police de la nature et à la remontée de données naturalistes. Le SHR a mis en place la signalétique, réalisé des opérations de nettoyage de déchets, rédigé des procès-verbaux pour diverses infractions, assuré des suivis scientifiques, rencontré des partenaires et assure la rédaction du plan de gestion.	Validation et mise en œuvre du plan de gestion
		B18) Participer aux travaux des réseaux de gestionnaires (Réserves Naturelles de France, pôles régional et départemental, réseaux des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône...).	Lo Parvi est membre de RNF et participe aux congrès, AG, formations. Lo Parvi participe aux trois réseaux régionaux de RNF (police, scientifique, gestion). Lo Parvi est membre du réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône. Lo Parvi participe au pôle régional flore piloté par le CBNA. Lo Parvi participe au réseau des gestionnaires piloté par le Département de l'Isère.	Participation aux différents réseaux de mutualisation.
B19) Contribuer à la reconnaissance des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).	Le territoire de Lo Parvi abrite 201 ZNIEFF de type 1 sur une surface de 11 863 hectares. Lo Parvi récolte en continu des données naturalistes dans sa base de données et les transmet au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires via les pôles SINP régionaux. Ces données sont mobilisées pour la modernisation des ZNIEFF et la mise à jour des listes d'espèces déterminantes (processus engagé en continu par secteur biogéographique par l'État). Les ZNIEFF figurent au « porter à connaissance » des services de l'État dans les documents d'urbanisme.	Intégration des données de Lo Parvi dans la modernisation des ZNIEFF. Prise en compte des ZNIEFF dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement du territoire.		
- Qualité de l'eau, - ressource en eau  -fonctionnalité  - biodiversité	<b>C) Participer à la protection et à la gestion de l'eau et des zones humides.</b>	C20) Accompagner la CCBD pour la mise en œuvre d'actions de restauration et de gestion des cours d'eau et des zones humides	LA CCBD a pris la compétence GEMAPI et a recruté du personnel pour sa mise en œuvre. L'étude de Lo Parvi sur les affluents du Rhône a servi de base pour le diagnostic initial des cours d'eau. Plusieurs actions ont été lancées avec le soutien de l'Agence de l'eau (entretien de ripisylves, restauration d'un tronçon de l'Amby) et d'autres sont à l'étude (restauration d'une zone humide à Morestel et d'une zone humide à Bouvesse-Quirieu, aménagements de seuils existants sur la Chogne pour assurer la continuité sédimentaire et écologique).	Mise en œuvre des actions de restauration des cours d'eau et des zones humides.
		C21) Accompagner l'EPAGE de la Bourbre pour la mise en œuvre d'actions de restauration et de gestion des cours d'eau et des zones humides dans le territoire de l'Isle Crémieu situé dans bassin de la Bourbre.	L'EPAGE de la Bourbre (ancien SMABB) a la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Bourbre. Il mène depuis sa création des actions de gestion sur la Bourbre (et quelques affluents) à travers différents dispositifs (contrat de rivière, contrat unique). Lo Parvi a participé à l'élaboration du nouveau contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre qui a été validé en 2022 pour les cinq prochaines années. Sur le territoire de l'Isle Crémieu il cible notamment le secteur du marais de Salagnon, le marais des Vernes, la confluence Catelan –canal de St-Savin, la confluence Bourbre-Rhône et la Bourbre dans le secteur de Chavagneux.	Mise en œuvre des actions de restauration des cours d'eau et des zones humides.
		C22) Accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Bourbre	L'EPAGE de la Bourbre (ancien SMABB) est l'animateur de la CLE du SAGE Bourbre (parlement de l'eau à l'échelle locale dont FNE est membre). Le SAGE est axé autour de cinq objectifs : - Maintenir durablement l'adéquation entre la ressource en eau souterraine et les besoins (usages et préservations des équilibres naturels). - Préserver et restaurer les zones humides par une stratégie territorialisée cohérente et mutualisée à l'échelle du bassin. - Poursuivre et mutualiser la maîtrise du risque hydraulique (aléa, enjeu, secours) pour améliorer la sécurité et ne pas aggraver les risques face aux besoins d'urbanisation. - Progresser sur toutes les pressions portant atteinte au bon état écologique des cours d'eau. - Clarifier le contexte institutionnel pour une gestion globale et cohérente de la ressource en eau. Lo Parvi a participé à la révision du SAGE qui a été validé par la CLE en 2021. Lo Parvi échange régulièrement avec l'animatrice de la CLE et les représentants de FNE sur les sujets concernant l'Isle Crémieu (aménagement, carrières, pollutions, protection des captages et des zones humides, documents d'urbanisme, STEP, etc.).	Échanges réguliers avec la CLE du SAGE
-Eau, -biodiversité, -transports, -corridors biologiques, -bruit,	<b>D) Limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et développer les réaménagements écologiques.</b>	D23) Participer à la Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS) groupe carrières pour étudier tous les projets sur notre territoire.	Lo Parvi est membre (1 titulaire et 1 suppléant) depuis 1999 de la commission des carrières en Préfecture. Depuis 2021 La commission siège uniquement pour étudier les dossiers à problèmes d'instruction pour l'administration.	Participation aux commissions.
		D24) Participation aux comités de suivi des	Plusieurs comités de suivi existent et se réunissent en fonction des besoins ou des arrêtés préfectoraux. Les plus réguliers sont : Trept/Porcieu-	Participation aux comités de suivi.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi - 2023 à 2032

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs	Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs	État initial au 31/12/ 2022	Résultats à atteindre durant la période 2023- 2032
-poussières, -sols.		carrières de l'Isle Crémieu.	Amblagnieu/Bouvesse-Quirieu/Creys-Mépieu/Arandon-Passins/ Courtenay/St Romain de Jalionas En général dans les nouveaux arrêtés un comité de suivi est prévu presque systématiquement. En général il se réunit à l'initiative du Maire de la commune ou/et du carrier.	
		D25) Travailler avec les pétitionnaires pour limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et favoriser les réaménagements écologiques.	De nombreuses anciennes carrières abandonnées sont très riches en biodiversité dans l'Isle Crémieu. Un savoir-faire en termes d'évitement des espaces naturels riches en biodiversité, de réduction de l'impact des extractions et de réaménagements écologiques s'est développé en partenariat entre Lo Parvi et les carriers. Plusieurs sites ont été/sont en cours de réaménagement écologique sur le territoire. Lo Parvi participe à la fourniture des données naturalistes en amont des projets, aux échanges avec l'administration et les carriers, aux propositions pour la séquence Éviter-Réduire-Compenser. Lo Parvi assure le suivi de la carrière d'Énieu (protocole Roselière) et veille sur la carrière de Mépieu et la carrière de Faverges (société Vicat). Lo Parvi assure le suivi de l'exploitation des deux carrières de la société Perrin sur Arandon-Passins et des mesures compensatoires mises en œuvre.	Suivi des dossiers de carrières en projet, en cours d'exploitation et en phase de réaménagement.
-Continuité écologique, -Biodiversité.	<b>E) Protéger et restaurer la trame verte et bleue</b>	E26) Accompagner l'implantation et les mesures compensatoires de la Ligne à Grand Vitesse Lyon-Turin si elle devait être réalisée.	Le Projet d'Intérêt Général de la ligne voyageur a été abandonné. Le fuseau a été retiré des documents d'urbanisme. La déclaration d'Utilité Publique a été prise pour la ligne mixte Lyon-Turin. Le recours de FNE en Conseil d'État a été rejeté. La date de réalisation n'est toujours pas connue (projet franco-italien subventionné par l'Europe).	Mise en place de mesures d'évitement, de réductions et compensatoires effectives, suffisantes et pertinentes.
		E 27) Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme pour que la nature soit prise en compte et protégée dans l'Isle Crémieu	Lo Parvi a participé la révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné (approuvé en 2019) et a réalisé un atlas environnemental en 2021. Lo Parvi entretient des échanges réguliers avec le Syndicat Mixte de la Boucle en Dauphiné (Symbord) en charge de la mise en œuvre du Scot. Lo Parvi échange régulièrement avec la directrice et les élus du SCoT Nord-Isère (approuvé en 2018) mais l'essentiel du territoire se trouve sur le secteur de l'APIE. Participation à plusieurs PLU et un PLUI (CCVD).	Participation à l'élaboration de 10 PLU.
		E28) S'opposer à la mise en place des écluses à Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz favorisant le développement de la navigation motorisée sur le Rhône.	La CNR prévoit la construction d'une écluse à Brégnier-Cordon et d'une autre à Sault-Brénaz. Lo Parvi a sensibilisé des élus locaux aux coûts et problèmes de l'écluse et de l'utilisation de la rente du Rhône. FNE a écrit au ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires pour lui demander l'arrêt du projet. Lo Parvi a lancé une pétition contre ce projet. La CDNPS de l'Isère, le CSRPN et le CNPN ont été consultés en 2018 et 2019 et donné chacun un avis négatif au projet d'écluse de Brégnier-Cordon. L'avis rendu en 2020 par l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable pointe les manques graves du projet et demande son réexamen complet. La décision de réaliser l'écluse de Brégnier-Cordon semble prise au plus haut niveau car inscrite dans le cahier des charges de la CNR (reconduit dans la prolongation de la concession CNR en 2022), sans pouvoir justifier l'intérêt général du projet. Une enquête publique est attendue pour terminer l'instruction du dossier et permettre au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires de prendre une décision.	Abandon des projets d'écluse de Brégnier-Cordon et de Sault-Brénaz
		E29) S'opposer à la construction du barrage sur le Rhône au niveau de St-Romain-de-Jalionas et Loyettes.	Dans le cadre de la prolongation de la concession de la CNR, l'État a demandé à la CNR d'étudier un projet de nouvel aménagement hydroélectrique sur le Rhône, dans le secteur des communes de Saint-Romain-de-Jalionas (38) et de Loyettes (01). Le nouvel aménagement hydroélectrique comprendrait un barrage et une usine, des ouvrages piscicoles permettant le franchissement, ainsi qu'une digue en rive droite en amont de l'ouvrage. Le projet représenterait un investissement de 230 millions d'euros et sa puissance est évaluée 37 MW pour une production supplémentaire d'énergie hydroélectrique de CNR estimée à 140 Gwh/an (soit la consommation énergétique hors chauffage de 60 000 habitants). Les possibilités de réduction des impacts sont limitées puisque les atteintes sont pour partie intrinsèques à l'aménagement hydroélectrique et les possibilités de compensation très faibles. Le constat de l'impossibilité de suivre la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » est donc patent. L'ouvrage nous semble par ailleurs incompatible avec le SDAGE et la Directive Cadre sur l'Eau. La CNR a commencé l'étude du projet et de ses impacts en 2022. Un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sera organisé à l'issue des études afin que l'État puisse se positionner sur la réalisation ou non de ce projet.	Abandon du projet de nouveau barrage sur le Rhône.
		E30) Obtenir l'équipement des lignes très haute tension et de lignes basse tension avec des dispositifs anticollisions pour les oiseaux.	Lors de la rénovation de la ligne THT Lyon-Chaffard, les zones surplombant des couloirs de migration d'oiseaux ont été équipées de dispositifs anticollisions par RTE. 2 Lignes haute Tension de la RNR de Mépieu ont également été équipées. Les travaux d'équipement de la ligne basse tension ont été réalisés en 2016 dans la RNR des étangs de Mépieu par ERDF. La ligne basse tension de Mépieu surplombant la gravière Perrin et le marais des Luippes a été équipée en 2017. ENEDIS et RTE ont intégré en 2022 le comité de pilotage du contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre afin de travailler sur la trame aérienne. Lo Parvi a alerté à plusieurs reprises sur les lignes surplombant le Rhône qui ne sont aujourd'hui pas équipées de dispositifs anticollisions pour les oiseaux.	Équipement de nouvelles lignes.
		E31) Participer à la mise en place de passages pour la faune afin de franchir les obstacles à la continuité écologique (infrastructures routières, seuils sur les cours d'eau, barrages hydroélectriques, etc.)	Des passages à faune souterrains ont été réalisés par le Département sur la route traversant l'ENS de Marsa. Un passage mixte Vélos/faune a été réalisé sous la route départementale 1075 à hauteur d'Arandon sur l'ENS de la Save (CCBD et Département). Réalisation d'un passage à faune par le département à Morestel sur un affluent de la Save. Réalisation par le Département d'un aménagement sur un pont de la RD 522 enjambant le ruisseau de St Savin. Mise en « transparence » du convoyeur à bandes Vicat entre Mépieu et Montalieu. Réalisation par le Département d'un passage à faune lors de la réfection du pont enjambant la Chogne (Hameau de Chogne). Réalisation par le Département d'une passe à poissons +passage à faune terrestre sur l'ENS de la Save sous la route départementale 244 a. Réalisation par l'entreprise Perrin d'un passage à faune sous la piste de la carrière de Passins enjambant la Save. Réalisation par la CCBD d'un passage à faune sous la ViaRhône enjambant un petit affluent de la Save à St-Victor-de-Morestel. Réalisation par le Département d'un passage à pied sec sur le Girondan au Jonchay (St Romain-de-Jalionas et sur le ruisseau de Saint-Savin à Montcarra). La CCVD a installé une passerelle à faune au-dessus de la Bourbre à St Clair-de-la-Tour. Un détecteur à faune a été installé à Cessieu par le Département. Aménagement du seuil sur la Bourbre à Ruy-Montceau par le Département. Réalisation d'une passe à poissons sur le barrage hydroélectrique de Sault-Brénaz par la CNR. Réalisation de passages à petite faune (surtout batraciens) sur les routes bordant l'ENS des lacs clair et gris à Saint-Savin. Mise en place par le Département d'une campagne annuelle de sauvetage des batraciens à Moras (filets et seaux).	Création de nouveaux passages, suivi et gestion des passages mis en place.
- pollution des sols, - pollution de l'air, - pollution de l'eau, - pollution des écosystèmes, - pollution sonore.	<b>F) Agir contre les pollutions des écosystèmes.</b>	F32) Promouvoir la diminution du volume des déchets verts et le compostage auprès des collectivités et des professionnels	Un travail important (plateforme de co-compostage à Passins) a été réalisé entre les agriculteurs et le SICTOM de Morestel (devenu Syclum) et entre Lo Parvi et le SICTOM de Morestel (achat et mise à disposition des particuliers et des communes de broyeurs à végétaux). Le Syclum assure également la promotion du compostage individuel auprès des particuliers et des établissements scolaires. Une plateforme de compostage pour les déchets verts auprès des professionnels a été mise en place sur la commune de Creys-Mépieu par la municipalité et la société d'espaces verts Vacher. Les communes de Saint-Chef, de Sermérieu et de Cessieu organisent des broyages collectifs pour les déchets verts de la commune et des habitants. Les communes d'Optevoz et d'Annoisin-Chatelans ont créé chacune une plateforme de compostage de déchets verts pour les habitants.	Partenariat avec le Syclum pour la création de plateformes de stockage/ broyage/ compostage de déchets verts pour les professionnels (agriculteurs, pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes, etc.)
		F33) Lutter contre les décharges sauvages.	De nombreuses décharges sauvages sont répertoriées chaque année notamment par la commission veille écologique de Lo Parvi et les employés municipaux. FNE a édité une plaquette spécifique sur les décharges sauvages que Lo Parvi a diffusée à l'ensemble des mairies.	Maintien d'une veille écologique pour repérer la présence de décharges sauvages et les signaler

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi - 2023 à 2032

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs	Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs	État initial au 31/12/ 2022	Résultats à atteindre durant la période 2023- 2032
			Les communes maintiennent un effort important de nettoyage. Les décharges chez les particuliers « marginaux » demeurent un problème car la police et la justice ne suivent pas toujours... FNE a créé un site internet <a href="https://sentinellesdelanature.fr/">https://sentinellesdelanature.fr/</a> qui permet de faire remonter des informations du grand public. Lo Parvi est associé à ce site pour l'Isle Crémieu (recensement, vérification des informations, alerte des autorités).	aux autorités compétentes pour les résorber.
		F34) Lutter contre l'abandon des déchets toxiques dans la nature	Un maillage de déchetteries couvre le territoire et récupère beaucoup de déchets dangereux. On retrouve cependant des déchets dangereux en périphérie des déchetteries quand les personnes viennent en dehors des horaires d'ouverture.... Les plaques en fibrociment contenant de l'amiante dispersées chez les particuliers restent un problème important. Elles ne sont pas acceptées en déchetterie et sont régulièrement abandonnées dans la nature. Un recensement des sites pollués par les PCB a été réalisé par les services de l'État. Plusieurs secteurs (Bourbre/Rhône en aval de Sault-Brénaz principalement) demeurent fortement pollués (dans les sédiments). Un stand de tir (le Rondeau) pollue avec des billes de plomb les sols agricoles sur St-Chef. Plusieurs dépôts de pneus connus sur le territoire. Plusieurs garages stations-services ont cessé leur activité sans nécessairement se mettre en règle sur la décontamination des cuves d'hydrocarbures. Quelques particuliers (et/ou garages) stockent des véhicules hors d'usage (VHU) dans des conditions non satisfaisantes. La DREAL contrôle et verbalise les infractions signalées par Lo Parvi, cependant la limite réglementaire est élevée et plusieurs dépôts sont juste « limités ». Une friche industrielle privée est située à Arandon-Passins à proximité de l'ENS de la Save. Elle a fait l'objet d'un contentieux et d'un premier nettoyage (pneus et fûts toxiques) mais d'autres polluants demeurent (sols et bâtiments).	Maintien d'une veille écologique pour repérer la présence de déchets toxiques et sites pollués et les signaler aux autorités compétentes pour les résorber.
		F35) Réduire la pollution lumineuse.	FNE Isère a porté une campagne de sensibilisation à la trame noire dans le cadre du contrat vert et bleu porté par le SMABB. Lo Parvi a questionné toutes les communes de la CCBD sur leurs pratiques et les a incitées à réduire et éteindre l'éclairage nocturne. De nombreuses communes font aujourd'hui un effort dans ce domaine. La réglementation récente est très mal connue des collectivités et des entreprises. Lo Parvi a alerté plusieurs entreprises de l'agglomération de la Tour-du-Pin qui étaient en infraction. La plupart se sont mises en conformité. L'augmentation du prix de l'énergie vient apporter une aide dans ce dossier.	Respect de la réglementation par les entreprises.  Mise en place de l'extinction nocturne dans 70% des communes de l'Isle Crémieu.
		F36) Lutter contre la dégradation des milieux naturels par la pratique des engins de loisirs motorisés.	Le territoire a longtemps été l'objet du développement des loisirs motorisés (motos/quads /4X4) et véhicules nautiques sur le Rhône. Plusieurs pelouses sableuses et autres sites naturels ont été dégradés et ont dû être protégés physiquement par des clôtures. La police de l'environnement a verbalisé de nombreux contrevenants. Plusieurs maires ont pris des arrêtés municipaux pour interdire certains chemins aux véhicules à moteur. Une signalétique a été mise en place dans la RNN du Haut-Rhône ainsi que des contrôles de police. 2 salariés de Lo Parvi sont assermentés pour dresser procès-verbal et participent aux contrôles organisés dans le cadre de la Mission Inter –Service de l'Environnement (DDT, OFB, ONF, Département, Réserves naturelles). Un terrain de motocross agréé existe à Bouvesse-Quirieu. Deux terrains de motocross privés existent sur le territoire (Siccieu et St Hilaire de Brens).	Absence de milieux naturels dégradés par des véhicules motorisés
		F37) Animer un réseau de veille écologique sur le territoire	Lo Parvi possède une commission veille écologique qui se réunit mensuellement et traite de nombreux problèmes. Lo Parvi est en lien avec le réseau de veille écologique mis en place par FNE à travers notamment le site des sentinelles pour l'environnement. Lo Parvi travaille avec les acteurs du territoire pour assurer sa mission de veille écologique.	Une commission veille écologique étoffée avec des correspondants locaux dans les communes.
-Biodiversité, -fonctionnalité.	<b>G) Promouvoir une gestion forestière favorable à la biodiversité.</b>	G38) Développer les bonnes pratiques d'exploitations forestières.	Un îlot FRENE a été mis en place chez un particulier à Morestel. Un plan simple de gestion forestière (parcelles Vicat) et un plan d'aménagement forestier (parcelles communales) dans la RNR des étangs de Mèpieu (avec des secteurs de vieillissement, deux secteurs en libre évolution, le maintien du bois mort sur pied et au sol, des arbres à cavités, des îlots de senescence, le débardage à cheval, absence de feu, etc.). Plusieurs boisements en libre évolution sur Arandon-Passins, Vézeronce-Curtin, Creys-Mèpieu, le Bouchage et Courtenay dans le cadre de mesures compensatoires forestières liées aux carrières PERRIN et FAVIER sur Arandon-Passins/Courtenay. Plusieurs boisements en libre évolution dans les ENS départementaux de la Save et de l'étang de Lempis. Plusieurs boisements en libre évolution sur des ENS locaux (La Balme Les Grottes, Charette, étang de Marsa, tourbière de Charamel, Hières-sur-Amby, etc.). Partenariat avec l'ONF, le CRPF, Valfor et REFORA sur la promotion des bonnes pratiques forestières. Travail avec quelques communes (et l'ONF) dans le cadre du renouvellement de leur plan d'aménagement forestier.	Augmentation de la surface des zones laissées en libre évolution, et des bonnes pratiques de gestion, dans les différents plans de gestion d'espaces naturels et les plans d'aménagement forestier.
-Biodiversité, -lutte contre les pollutions, -trame verte, -éco-responsabilité individuelle.	<b>H) Favoriser une gestion raisonnée des jardins, bords de voiries et espaces verts.</b>	H39) Promouvoir la gestion extensive des bords de route et chemins.	Le Département a instauré depuis de nombreuses années la fauche tardive des bords de routes départementales. Seule la communauté de communes de l'Isle Crémieu avait la compétence voirie et a mis en place une gestion extensive des bords de route. Depuis la fusion des intercommunalités, les communes de la CCBD ont repris chacune en cours d'année leur compétence voirie. La nouvelle réglementation sur l'interdiction d'utilisation des pesticides par les collectivités est en application depuis 2017. Un travail pédagogique important est à mener auprès des communes.	100 % des bords de routes départementales et 50% des bords de routes et chemins communaux fauchés/broyés tardivement (bandes situées en dehors des 2 m du bord de voirie, et zones dangereuse pour la visibilité : virages, carrefours).
		H40) Promouvoir les jardins et espaces verts accueillants pour la biodiversité	Lo Parvi a initié plusieurs ateliers de fabrication d'hôtels à insectes, de nichoirs, de mangeoires et de visites de jardins aménagés pour les adhérents. Lo Parvi a participé à des stands et discussions pour promouvoir les refuges à insectes. En 2021 Lo Parvi a mis en place en une commission jardin-biodiversité pour initier plus d'actions dans ce domaine. Une plaquette de sensibilisation et une maquette ont été réalisées afin de tenir des stands pour informer le grand public. La commission rédige régulièrement des articles pour la plume de l'Épervier et a écrit un article sur le paillage pour les bulletins municipaux. <a href="https://loparvi.fr/favoriser-la-biodiversite/">https://loparvi.fr/favoriser-la-biodiversite/</a>	Une commission jardin-biodiversité étoffée.
-Qualité de l'eau, -qualité des sols, -qualité de l'air, -protection de la biodiversité sauvage et domestique.	<b>I) Participer au développement d'une agriculture respectueuse de la protection des sols et de la biodiversité.</b>	I41) Participer au maintien et au développement de l'agriculture à Haute Valeur Naturelle (maintien/plantation des haies, des bandes enherbées, des talus, des prairies, des arbres isolés, respectueuse des sols, moins gourmande en eau, etc.)	Participation à l'élaboration des Projets Agro Environnemental et Climatique (PAEC) successifs de l'Isle Crémieu portés par la CCBD. Signature d'une convention avec la société Vicat, la Chambre d'Agriculture de l'Isère et la commune de Creys-Mèpieu pour le réaménagement agro-écologique de la carrière de la plaine de Faverges à Creys-Mèpieu. Mise en place d'une gestion agricole respectueuse de la biodiversité sur les espaces naturels protégés (Étang de Lempis, RNR des étangs de Mèpieu, ENS de Save, communaux de Trept, Besseye, Marsa, Charamel, Larina, etc). Collaboration avec l'entreprise Cholat et la coopérative agricole Oxyane pour développer l'agroécologie sur le territoire. 22 exploitations en agriculture biologique sur le territoire de l'Isle Crémieu.	100% de la surface agricole en Haute Valeur Naturelle (HVN) à l'intérieur des sites naturels protégés (ENS, RN) Participation à la mise en place du nouveau PAEC. Augmentation du nombre d'exploitations en agriculture biologique.

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi - 2023 à 2032

Enjeux de protection de la nature.	Objectifs	Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs	État initial au 31/12/ 2022	Résultats à atteindre durant la période 2023- 2032
<p>-Gaspillage des ressources naturelles, -pollutions, -fragmentation de l'espace, -biodiversité.</p>	<p><b>J) Inciter aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables respectueuses des milieux naturels.</b></p>	<p>J42) Promouvoir les économies d'énergie et la mise en place des énergies renouvelables ne portant pas atteinte aux milieux naturels</p>	<p>La CCVD, la CCBD et la LYSED ont réalisé leur Plan Climat Air Énergie Territorialisé. Lo Parvi a participé à leur élaboration et au suivi de celui de la CCVD qui est opérationnel depuis 2020.</p> <p>Les SCOT proposent des économies d'énergie dans la construction des bâtiments, les déplacements et développent un chapitre sur les énergies renouvelables.</p> <p>Les services de l'État en Isère ont rédigé une doctrine sur l'installation des centrales photovoltaïques afin d'éviter les milieux naturels et agricoles.</p> <p>Le Scot de la BRD précise pour les centrales solaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'implantation de centrales photovoltaïques et solaires au sol est interdite dans les espaces naturels et agricoles.</li> <li>- Elle est également interdite sur les carrières en activité et les anciennes carrières ayant bénéficié de réaménagements écologiques, agricoles ou forestiers.</li> </ul> <p>Par exception, les projets déjà engagés à l'approbation du Scot, portés à l'échelle intercommunale et justifiant d'un impact faible sur les espaces agricoles et naturels pourront être tolérés sur ces sites.</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler les sites pollués inactifs ainsi que les anciennes décharges pour l'installation de centrales photovoltaïques.</li> </ul> <p>Lo Parvi a accompagné la CCBD sur le projet d'implantation d'une centrale solaire à Arandon (éviter, réduction d'impact et recherche de mesures compensatoires).</p> <p>Lo Parvi a accompagné la CAPI, la commune de St Savin et le Syndicat d'Électrification de l'Isère pour le projet de centrale solaire flottante à St Savin (gravière Ytong) (éviter, réduction d'impact).</p> <p>Lo Parvi s'est opposé à la réalisation de plusieurs projets de centrales solaires en milieu naturel (Bouvesse-Quirieu, Sermérieu, Montalieu-Vercieu, Parmillieu, Porcieu-Amblagnieu, Siccieu-Saint-Julien et Carisieu).</p> <p>Lo Parvi a incité plusieurs communes à installer des chaufferies à bois déchiqueté pour chauffer leurs bâtiments municipaux.</p> <p>L'augmentation spectaculaire du prix de l'énergie en 2022 devrait conduire à des actions d'économie d'énergie.</p>	<p>Mise en œuvre des PCAET.</p> <p>Absence d'installation de nouvelles unités de production d'énergie renouvelable en milieu naturel.</p>

**Sigles utilisés :**

APIE : Association Porte de l'Isère Environnement  
 APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope  
 BRD : Boucle du Rhône en Dauphiné  
 CA : Conseil d'Administration  
 CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère  
 CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin  
 CC : Communauté de Communes  
 CCBD : Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises  
 CCBD : Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné  
 CCVD : Communauté de Communes des Vals du Dauphiné  
 CDNPS : Commission Départementale Nature Paysages et Sites  
 CEN : Conservatoire des Espaces Naturels  
 CLE : Commission Locale de l'Eau  
 CNDP : Commission Nationale du Débat Public  
 CNPN : Conseil National de Protection de la Nature  
 CNR : Compagnie Nationale du Rhône  
 CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière  
 CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
 CST : Conseil Scientifique et Technique du Département de l'Isère  
 CVB : Contrat Vert et Bleu (inclus dans le Contrat Unique de la Bourbre)  
 DDT : Direction Départementale des Territoires  
 DOCOB : Document d'objectifs du site Natura 2000  
 DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs (SCoT)  
 DREAL : Direction Régionale de l'Écologie, de l'Aménagement et du Logement  
 ENS : Espace Naturel Sensible  
 EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
 ERC : Éviter Réduire Compenser  
 ERDF : Électricité Régional De France  
 FNE : France Nature Environnement  
 FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature  
 FRENE : Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle  
 GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations  
 Ha : Hectare  
 IET : : Institut des métiers de l'Environnement et des de la Transition écologique  
 ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes  
 LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
 LYSED : communauté de communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné  
 MAEC : Mesures Agri-Environnementales et Climatiques  
 OFB : Office Français de la Biodiversité

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi - 2023 à 2032

ONF : Office National des Forêts  
PAEC : Projet Agro Environnemental et Climatique  
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial  
PCB : PolyChloroBiphényle  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
PNA : Plan National d'Actions  
PRA : Plan Régional d'Actions  
RD : Route Départementale  
REFORA : Réseau Écologique Forestier de Rhône-Alpes  
RN : Réserve Naturelle  
RNF : Réserves Naturelles de France  
RNR : Réserve Naturelle Régionale  
RTE : Réseau Transport Électricité  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
SIAGA : Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents  
SINP : Système d'Information Nature et Paysage  
SHR : Syndicat du Haut Rhône  
SICTOM : Syndicat Inter Communal de Traitement des Ordures Ménagères  
SMABB : Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Bourbre  
STEP : STation d'EPuration des eaux usées  
SYCLUM : Syndicat Inter Communal de Traitement des Ordures Ménagères (remplace le SICTOM)  
SYMBORD : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné  
TGV : Très Grande Vitesse  
THT : Très Haute tension  
TVTB : Trame Verte et Bleue  
VHU : Véhicule Hors d'Usage  
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique